

**Politique générale
Investissement Responsable
Annexe : Méthodologie du Score
de Transition d'Amundi**

Octobre 2025

Méthodologie du Score de Transition d'Amundi

Amundi a développé une méthodologie propriétaire afin d'évaluer les engagements et les réalisations des entreprises en matière d'objectifs climatiques. Cette évaluation se traduit par un **Score de Transition**.

Périmètre d'application

Cette méthodologie s'applique uniquement aux émetteurs privés jouant un rôle significatif dans la transition. Cela inclut :

- Les émetteurs des secteurs à fortes émissions, selon la classification sectorielle MSCI,
- Ou
- Les émetteurs dont l'intensité carbone des scopes 1, 2 et 3 amont est supérieure à **400 tCO₂e¹ par million d'euros de chiffre d'affaires**.

Evaluation

Les émetteurs privés concernés sont évalués selon trois dimensions clés :

- **Activités brunes** : l'évaluation porte sur l'implication de l'émetteur dans des activités non compatibles avec les objectifs climatiques mondiaux, tels que définis par le scénario zéro émission nette de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)². Ces activités, basées sur la part du chiffre d'affaires, couvrent le charbon ainsi que le pétrole et le gaz non conventionnels.
- **Alignement** : l'évaluation mesure dans quelle mesure la trajectoire des émissions carbone de l'émetteur est alignée avec la trajectoire zéro émission nette. Cela inclut l'évolution de l'intensité directe des gaz à effet de serre (GES) ainsi que la robustesse des objectifs de réduction des émissions de carbone, en particulier les engagements validés par l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi).
- **Activités vertes** : l'évaluation porte sur l'implication de l'émetteur dans la fourniture de solutions facilitant la transition vers une économie bas carbone, en favorisant une utilisation plus efficace de l'énergie, des processus de production plus propres, l'adoption d'énergies renouvelables, le captage du carbone ou d'autres activités de réduction des émissions. Cette évaluation repose sur la part de chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie de l'UE ou identifiée comme donnée « part verte ».

Amundi a défini un ensemble de critères et de seuils, notamment sectoriels, pour caractériser les émetteurs selon ces trois dimensions. Cette évaluation s'appuie sur des données brutes provenant de fournisseurs tiers et sur les contributions des analystes ESG d'Amundi.

Résultat

Sur la base de l'évaluation des trois dimensions, l'émetteur est classé selon trois grandes catégories :

- **Non engagé** : émetteur fortement exposé aux activités « brunes » ou augmentant son intensité directe d'émissions de GES.
- **Aligné** : émetteur ayant commencé à réduire son intensité directe d'émissions de GES et/ou s'étant au moins engagé à fixer un objectif de réduction des émissions de carbone dans le cadre de l'Initiative SBTi.
- **Leader** : émetteur doté d'un plan de transition crédible et ambitieux, ou proposant des solutions bas carbone et consacrant la majorité de ses activités à ces solutions.

Ces macro-catégories sont divisées en six sous-catégories. Un **score quantitatif** d'une échelle de 1 à 100 est attribué à chaque sous-catégorie, le score 100 correspondant aux « Leaders ». Au niveau du portefeuille, le score de transition est calculé comme étant la moyenne des scores des émetteurs pondérée par la valeur de marché.

¹ Tonne équivalent CO₂

² International Energy Agency (2021), Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>

MENTIONS LÉGALES

Ce document a pour objectif de présenter les principales caractéristiques de la méthodologie du Score de Transition d'Amundi. Amundi a émis des hypothèses qu'elle a estimées pertinentes et appropriées, et ne pourra être tenue responsable à leur égard.

Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ni à toute « personne américaine », tel que ce terme est défini dans le règlement S de la SEC en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933.

Ce document est communiqué uniquement à titre d'information et ne constitue ni une offre d'achat, ni un conseil en investissement, ni une sollicitation de vente d'un produit. Il ne constitue ni un contrat ni un engagement de quelque nature que ce soit.

Les informations contenues dans ce document sont communiquées sans tenir compte des objectifs d'investissement spécifiques, de la situation financière ou des besoins particuliers d'un investisseur particulier.

L'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties : bien qu'elles aient été préparées à partir de sources qu'Amundi considère comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Ces informations restent incomplètes, basées sur des données établies à un moment précis et susceptibles d'évoluer.

Toutes les marques et logos utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute décision ou investissement effectué sur la base de ces informations.

L'investissement comporte des risques. Les performances passées et les simulations basées sur celles-ci ne garantissent pas les résultats futurs et ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Les informations contenues dans ce document ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi à aucune tierce personne ou entité, dans aucun pays ou juridiction où cela soumettrait Amundi ou l'un de ses produits à une obligation d'enregistrement dans ces juridictions ou où cela pourrait être considéré comme illégal.

La présente politique est publique. Elle est publiée en anglais et dans d'autres langues. En cas d'incohérence ou de divergence entre la version anglaise et toute autre version, la version anglaise prévaudra.

Les informations contenues dans ce document sont réputées exactes en octobre 2025.

Amundi Asset Management

Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 1 143 615 555 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 437 574 452

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04000036

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris – France

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite